



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Berne, le 2 novembre 2018

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame la Pasteure,
Monsieur le Pasteur,

De nombreuses paroisses accompagnent des personnes requérantes d'asile ou réfugiées: elles connaissent leur situation concrète et les difficultés et détresses qu'elles doivent affronter. Beaucoup de choses manquent. Les paroisses travaillent avec les pouvoirs publics et se rendent compte chaque jour combien sont essentielles les structures et possibilités de soutien existantes. Elles permettent notamment de soulager des situations souvent dramatiques surtout lorsqu'elles concernent les mineures et mineurs non accompagnés (MNA).

Ces derniers, des jeunes adolescents et même des enfants qui ont dû fuir leur pays, sont particulièrement vulnérables. La législation nationale et internationale leur reconnaît le droit à des mesures de protection particulières. En Suisse, ils vivent seuls. Des personnes chargées de leur encadrement doivent assumer l'ensemble des tâches qui sont normalement dévolues à la famille. Outre les difficultés linguistiques et culturelles, les jeunes et enfants concernés doivent en plus souvent surmonter les traumatismes vécus dans le pays d'origine et sur le chemin périlleux qui les amenés jusqu'à nous. La protection particulière qu'il faut leur accorder se justifie donc pleinement.

La solution consistant à héberger les enfants et les jeunes dans des structures spécifiques indépendamment des adultes a fait ses preuves. Elle est même la condition du bien-être de l'enfant: il est essentiel qu'il puisse franchir les étapes de son développement vers la maturité de l'âge adulte dans des structures particulières. C'est par exemple le cas au Bäregg qui offre cet encadrement spécifique, assuré par des professionnels spécialement formés.

Après le rejet, en mai 2017, du crédit pour l'aide sociale en matière d'asile 2016-2019, le canton a remanié le concept d'hébergement et d'encadrement des MNA avec la volonté d'économiser le plus possible sur les coûts. La solution trouvée s'en tient à la limite la plus basse possible de ce qui est encore acceptable; la Convention des droits de l'enfant est ainsi

tout juste respectée. En mars dernier, le Grand Conseil a approuvé ce concept à une large majorité (par 100 voix contre 47). Néanmoins, le référendum a été une nouvelle fois saisi sous le motif que des économies supplémentaires devaient être réalisées. Le peuple est amené à se prononcer sur cette question le 25 novembre prochain.

Compte tenu du fait que le contrat conclu entre le canton de Berne et l'entreprise chargée de l'accueil des MNA expire à la fin 2019 et qu'il ne peut être modifié que d'un commun accord entre les parties, en cas d'acceptation du référendum, le canton devrait financer la variante actuelle la plus coûteuse jusqu'à la fin 2019. Ce n'est qu'une fois cette période achevée que de nouvelles négociations pourraient avoir lieu. Une acceptation du référendum marquerait le lancement d'une nouvelle phase d'économies à partir de 2020.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que, parmi ces jeunes, nombreux seront ceux qui vont s'établir définitivement dans notre pays. Il est donc d'autant plus important qu'ils s'intègrent rapidement et qu'ils puissent suivre une formation professionnelle. Et comme tous les autres enfants de ce pays, ils ont besoin d'un environnement qui leur offre tout l'encadrement, le soutien et la surveillance dont ils ont besoin, garant d'une évolution positive. Dans le cas contraire, s'il fallait recourir à des avis de détresse pour impliquer les autorités de protection de l'adulte ou l'aide sociale, on s'apercevrait rapidement du caractère vain des économies réalisées sur leur encadrement et du surcoût qui en résulte pour la collectivité.

Au moment du choix que chacune et chacun d'entre nous est appelé à exprimer dans les urnes le 25 novembre prochain, le Conseil synodal vous remercie de bien vouloir tenir compte des réflexions qui précèdent. L'Eglise a pour mission de s'engager en faveur des plus faibles au sein de notre société comme nous le rappelle l'Evangile de Matthieu (25,40): «Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.»

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente et pour votre engagement en faveur de notre Eglise, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Pasteure, Monsieur le Pasteur, nos plus cordiaux messages en Christ.

POUR LE CONSEIL SYNODAL

Le président



Andreas Zeller

Le vice-chancelier



Christian Tappenbeck

PS: Nous vous faisons parvenir en annexe le communiqué dans le cadre de la votation fédérale sur l'initiative dite de l'autodétermination «Le droit suisse au lieu de juges étrangers».